Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212202758-20251127-DELIB85_112025-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie.stbarnabe@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 9 **Votants** : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 novembre à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme BOUTIER Jocelyne, M. JOUAN Michel, M. MAHEO Thomas, M.BOISDRON Michel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, Mme GAUTHIER Christelle, M. BRIAND Samuel.

Absents excusés :
Mme PHILIPPE Fanny donnant pouvoir à Mme BOUTIER Jocelyne
M.HAMON Daniel donnant pouvoir à M. LE FRANC Georges
Mme LE GALLO Véronique donnant pouvoir à M. BRIAND Samuel
M. JEGLOT Franck
Mme RIBEIRO Charlène donnant pouvoir à M. JOUAN Michel

Absente :
Mme GOOSSAERT Catherine

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Secrétaire de séance : Mme BOUTIER Jocelyne

Délibération 2025-085

REQUALIFICATION DU CIMETIERE

■Tarif des concessions

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal afin d'assurer une gestion équilibrée et conforme aux dispositions réglementaires ;
Considérant que ces tarifs doivent être adaptés aux besoins des administrés tout en garantissant l'entretien et l'aménagement du cimetière ;
Considérant que ces tarifs doivent être définis en fonction de la durée et de la nature des concessions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

•D'ADOPTER les tarifs suivants pour les concessions du cimetière communal à compter du 01/01/2026 :

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212202758-20251127-DELIB85_112025-DE

TYPES DE CONCESSION	
TERRAIN	15 ans : 160 €
	30 ans : 200 €
CASE COLOMBARIUM	15 ans : 300 €
	30 ans : 500 €
CAVE- URNE	15 ans : 300 €
	30 ans : 500 €
CAVEAU d'ATTENTE	7 premiers jours gratuits Forfait semaine : 24 €
ESPACE CINERAIRE (jardin du souvenir)	70 € la dispersion des cendres et obligation d'apposer une plaque d'identification sur la colonne (non comprise)

- DE CHARGER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application de ces nouveaux tarifs ;
- D'INFORMER les administrés par affichage en mairie et à l'entrée du cimetière ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant l Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de s transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance,
Jocelyne BOUTIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
R.F.
22600